

LE JEAN-BAPTISTE.

CANADIEN AVANT TOUT.

Vol. 1. No. 15.

MONTREAL, MERCREDI, 9 DECEMBRE 1840.

PRIX : 2 SOUS.

CHANSON.

LA MARSEILLAISE EN EGYPTE.

Un français établi en Egypte nous envoie une copie de cet hymne de guerre que les Egyptiens et les soldats d'Ibrahim chantent sur l'air de Rouget-Delisle, et dont les paroles sont calquées sur le modèle.

Allons, enfants de la patrie,
Le jour de vaincre est arrivé.
De la flotte au czar asservi
Le secret enfin est levé.
De Beyrouth le honteux ravage
Commis par d'ignobles soldats,
Vient hâter l'heure des combats
Ou nous préparer l'esclavage.

Aux armes, vrais Croyans ! en l'air les yatagans !
Allah ! allah ! frappez à mort ces hordes de forbans !

Que nous veut cette ligue impie
De marchands, de rois conjurés ?
Pour eux l'Egypte et la Syrie
Seraient des comptoirs assurés ! !
Pour réprimer tant d'arrogance,
Recueillons le puissant arrêt
Lancé du haut du minaret

Il nous commande la vengeance,
Aux armes, vrais Croyans ! etc.

Quoi, des bataillons sanguinaires
Iraient à la sainte Cité,
Troubler les restes tutélaires
D'une auguste immortalité,
A vous, nos ulémas fidèles,
La garde du pieux cercueil,
A nous de châtier l'orgueil
De ces iniques infidèles . . .

Aux armes, vrais Croyans, etc.

Honte à vous, ô race perfide,
Qui vous proclamez les soutiens
De l'enfant dont la main timide
A brisé d'antiques liens,
Vainement vous voulez abattre
Le croissant d'or de nos crêneaux ;
Nos braves jusqu'en vos vaisseaux
Sauront vous poursuivre et vous battre. . .

Aux armes, vrais Croyans, etc.

Méhémét, à ta voix prophète
Accourra tout vrai musulman.
Que d'Ibrahim à notre tête

Flotte l'étendard conquérant,
Au galop traversons la chaîne
Que nous oppose le Taurus...
Que ces maudits tombent vaincus
Sous nos dards et notre haine,
Aux armes, vrais Croyans, etc.

Préceptes saints de l'islamisme,
Pénétrez, inspirez nos cœurs,
Embrassez-les du fantisme
De ses plus zélés défenseurs,
Mohammed, du haut de ta gloire
Protège le nom ottoman :
A notre héroïque soudan
Accorde une pleine victoire,

Aux armes, vrais Croyans, en l'air les yatagans.
Allah, allah, frappez à mort ces hordes de forbans.
(Charivari.)

LITTERATURE.

RIVALITE' DE MURAT ET DE DAVOUST.

Malgré l'opinion, un peu anti-française, de certain général qui se plaît à jeter sur Napoléon tout le blâme des désastres de la guerre de Russie, malgré son admiration pour toutes les défaites des Russes, durant la marche de l'empereur jusqu'à Moscou, il est juste de reconnaître qu'ils se trouvent ailleurs que dans son imprudence et son incapacité des causes essentielles des nos malheurs, et que le grand homme ne fut pas si naïf qu'on nous le montre. Peut-être les doléances de certains généraux qui ont l'air de croire que la guerre peut se faire sans bras coupés ni hommes tués, peut-être aussi la mollesse de quelques-uns et la rivalité de quelques autres n'ont-elles pas peu contribué à jeter le désordre et le découragement parmi notre armée. Voici une preuve fatale de cette rivalité qui laissait les soldats incertains, et qui leur enlevait souvent l'enthousiasme qu'il fallait à cette guerre.

Napoléon venait de mettre Davoust sous les ordres de Murat, qui venait d'être nommé chef de l'armée, et l'on était arrivé à Slawkow : c'était le 27 Août. Le 28 Murat pousse l'ennemi au-delà de l'Osa. Avec ces cavaliers il passe la rivière et attaque vivement les Russes, qui s'étaient logés sur une hauteur, de l'autre côté de l'eau, et qui pouvaient aisément y soutenir un combat opiniâtre ; ils le firent d'abord avec quelque succès, et Murat, voulant épargner, quoi qu'on dise, sa cavalerie dans un endroit dont le terrain était difficile, fit ordonner à une batterie de Davoust de soutenir son opération, et d'inquiéter l'ennemi sur ses hauteurs. Il attend quelques momens pour

juger de l'effet de cette nouvelle attaque ; mais tout se tait, et les Russes, profitant de cette singulière inaction, se précipitent de leurs éminences et refoulent un moment la cavalerie du roi de Naples jusqu'au bord de l'Osa, qui coule dans les creux d'un ravin, au fond duquel elle est menacée d'être précipitée. Murat soutient les soldats de ses paroles, de son exemple, et envoie un nouvel ordre au commandant de la batterie ; mais, encore une fois, rien ne répond à cet ordre, et bientôt on apporte au roi la nouvelle que le commandant, alléguant ses instructions, qui lui défendaient, sous peine de destitution, de combattre sans l'ordre de Davoust, avait formellement refusé de tirer. Un moment de colère anime la figure du roi de Naples : mais un péril plus pressant l'appelle ; les Russes continuent à presser la cavalerie. Il prend aussitôt la quatrième de lanciers, se précipite sur l'ennemi, et enlève en un moment les hauteurs que Davoust pouvait balayer avec son canon.

Le lendemain les deux lieutenants de Napoléon se trouvaient en présence de lui, le roi de Naples, fort d'avoir justifié sa témérité par un succès, le Prince d'Eckmül, calme dans son opinion basée sur une science souvent éprouvée. Murat s'était plaint amèrement des ordres donnés par Davoust à ses subordonnés. L'empereur l'avait écouté les mains derrière le dos, la tête légèrement penchée sur sa poitrine, cachant un air de satisfaction, et jouant du bout du pied avec un boulet russe qu'il faisait rouler devant lui, et qu'il suivait avec attention. Davoust irrité ne demeura pas sans réponse.

— Sire, dit-il en s'adressant à l'empereur, il faut déshabituer le roi de Naples de ces attaques inutiles et imprudentes qui fatiguent l'avant-garde de l'armée. Jamais on n'a prodigué si légèrement le sang des hommes ; et, croyez-moi, Sire, ils sont bons à conserver dans une campagne telle que celle-ci.

— Et le Prince d'Eckmül a trouvé un excellent moyen pour cela, dit Murat avec dédain ; c'est d'empêcher ses soldats de se battre. Je croyais qu'il gardait cette recette pour lui.

— L'opiniâtre Davoust, qui avait assez prouvé qu'il était brave et qui voulait surtout prouver qu'il avait raison, s'adressa au roi d'un ton irrité, et lui dit :

— Et à quoi nous ont servi toutes vos attaques téméraires contre une armée qui opère une retraite sagement combinée et décidée d'avance, et contre une arrière-garde qui n'abandonne chacune de ses positions que lorsqu'elle est sur le point d'être battue ?

— Et pourriez-vous me dire, répondit le roi presque en ricannant, quand elle les abandonnerait, si on ne l'attaquait pas et si on ne la pas et si on ne la mettait pas sur le point d'être battue ?

— Elle les abandonnerait quelques heures plus tard ! s'écria Davoust, qui avait jugé sagement des plans du général Russe, parce que

cette retraite est un parti pris et invariablement arrêté qu'on exécutera sans combattre ou en combattant, selon ce que nous ferons. Que gagnons-nous donc à attaquer des troupes qui se retireront demain si on ne les met pas en fuite aujourd'hui ?

— De la gloire ! répliqua Murat.

— Et nous y perdrons la moitié de l'avant-garde, continue aigrement Davoust, et nous arriverons sans cavalerie à Moscou, et nous verrons si la gloire du roi de Naples, sans un cavalier sous ses ordres, nous y sera d'un grand secours.

— Murat, exaspéré, l'interrompit violemment.

— M. le maréchal, lui dit-il, vous ne trouveriez rien d'imprudent ni d'inutile dans ma conduite, si j'étais sous vos ordres comme vous êtes sous les miens ; on sait que le Prince d'Eckmül n'aime à obéir à personne ; qu'il lui plairait même assez d'être réputé le héros de cette expédition aux dépens même des plus élevés ; mais je lui jure, moi, qu'il y a part pour tous ; qu'il tâche de trouver la sienne.

— Le reproche avait frappé juste ; Murat avait appuyé avec intention sur ces mots : *Le prince d'Eckmül n'aime à obéir à personne* — et Napoléon avait légèrement froncé le sourcil. Davoust, qui avait compris qu'il avait été attaqué d'un côté qui donnait prise, et pour une chose dont il était souvent accusé, même par l'empereur, Davoust se hâta de protester que c'était son dévouement seul qui le portait à parler et à agir comme il le faisait. Murat l'interrompit plus violemment encore :

— Alors, dit-il, c'est donc haine contre moi ? eh bien ! il faut en fuir. Depuis l'Égypte c'est toujours ainsi ; j'en suis fatigué ; et si Davoust veut se rappeler qu'il a été soldat et moi aussi, s'il veut se rappeler qu'il porte un sabre et moi aussi — Je lui donne —

— A ces mots, Napoléon, jusque-là indifférent à cette querelle, relève aussitôt la tête, mesure Murat d'un regard qui fit expirer la parole sur ses lèvres, et lui dit, avec cet accent d'autorité qu'il prenait rarement, mais qui était invincible :

— Le roi de Naples n'a que des ordres à donner au Prince d'Eckmül.

A Continuer.

LE JEAN-BAPTISTE,

MONTRÉAL :

MERCREDI, 9 DECEMBRE 1840.

NOUVELLES ANNONCES AUJOURD'HUI.

École Française et Anglaise, du soir.
Bureau des réclamations des miliciens.

¶ ¶ ¶ ¶ ¶

Nous prions bien les personnes à qui nous adressons notre journal dans les campagnes de vouloir bien accepter l'agence du JEAN-BAPTISTE, et nous répondre de suite par la poste, afin que leurs noms soient insérés dans notre Gazette.

¶ ¶ ¶ ¶ ¶

Une discussion assez vive s'est engagée dans

divers journaux de la province touchant la régie du département des Postes, ou plutôt touchant la conduite de leur député maître-général. Depuis long-temps nous étions préjugés contre ce fonctionnaire public, parce qu'on faisait peser sur lui des accusations graves, sans que pourtant aucune preuve positive ne vint les appuyer. Maintenant, nous sommes dans l'incertitude à ce sujet ; ou plutôt nous commençons à croire que Mr. Stayner n'est pas tout-à-fait aussi coupable qu'on veut le faire paraître. Soyons francs, et disons de suite toute notre pensée ; Mr. Stayner en ce moment ne sert de point de mire aux virulentes attaques de la presse toré que parce qu'elle y découvre un moyen de gagner quelques partisans à lord Sydenham, les prochaines élections étant le grand but, le centre commun où convergent tous les pâles rayons de son espérance. Le département des postes a besoin de réforme, c'est reconnu ; le tarif en est trop élevé, surtout relativement au port des journaux et autres imprimés ; le service en est incomplet et souvent mal reparti, particulièrement dans nos paroisses. Tout cela est exact. Mais autre chose est de réformer une institution vicieuse, et de vouloir en attribuer les vices à l'administrateur. Quand une loi est prématurée, comme l'ordonnance des Sleighs par exemple, qu'importe que ce soit Pierre ou Jacques qui l'exécute ? L'essentiel n'est pas de blâmer ceux qui ne l'ont pas faite, mais de démontrer qu'elle est mauvaise et d'en réclamer la révocation ou l'amendement. Sans doute que l'administrateur d'aucune loi peut sortir des bornes qu'elle lui prescrit, cela arrive tous les jours, malheureusement ; mais en ce cas qu'on fasse voir que c'est lui et non pas elle qui pèche. Eh bien ! quand on fait l'application de ces principes à l'affaire Stayner, on est étonné malgré soi des criailleries élevées contre lui ; on est étonné jusqu'à ce que, venant à creuser les combinaisons de notre petite oligarchie, tout s'explique par une ruse électorale. Car il ne faut pas s'y méprendre, rien des prétendus griefs portés au compte de M. Stayner ne prouve satisfaitement qu'il en soit la cause.

Le *Montreal Gazette*, entre autres journaux, se perd dans des détails minutieux, pour jeter toute la responsabilité d'un accident sur le député-maitre-général. Nous allons résumer les deux grandes colonnes de notre confrère en aussi peu de mots qu'il nous sera possible. Le 27 Février 1835, les malles se trouvèrent perdues aux environs de Cornwall, dans le trajet de la poste de Kingston à Montréal. On n'explique pas comment cette perte eut lieu. Notre confrère toutefois dit qu'elle dut

se faire *sans doute* par suite de la coupable négligence du courrier " qui avait ces malles en soin. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle ne furent pas retrouvées par la poste. Un nommé Cook et sa femme les avaient volées, ainsi qu'un procès fait à cette dernière, devenue veuve, le prouva. Elles contenaient une somme de £48. 15. adressée à Mr. Brewster marchand de cette ville, puis deux billets promissaires endossés en sa faveur au montant de £53. 17. 9. chacun. Une correspondance s'est entamée à ce sujet entre Mr. Brewster et Mr. Stayner, le premier demandant une indemnité, et celui-ci la promettant dans le cas où il réussirait dans une poursuite instituée par lui contre les porteurs des malles. Plus tard, le 23 Mai 1837, le député-maitre-général convie avec les porteurs des malles de recevoir d'eux une somme de £250, qu'ils payèrent, en forme d'indemnité pour les pertes subies par le département des postes. Ajoutons à cette somme celle de £28, retrouvée en la possession de la veuve Cook ; c'était la balance des £48. 15. de Mr. Brewster. En sorte qu'un total de £278. 0. 0. se trouve avoir été versé dans la caisse du député-maitre-général. Eh bien ! le grand grief allégué contre lui, c'est qu'il ait reçu beaucoup plus qu'il ne faut pour Mr. Brewster et les autres individus qui, comme lui, ont pu éprouver quelques pertes par la poste, elles s'élevaient à £121. 7. 8. Donc il doit rester une balance de £156. 12. 4. dans les mains de Mr. Stayner, dit naïvement la *Gazette*. Puis on l'accuse aussi de n'avoir pas même fait les remboursements, dont il s'agit. Nous reviendrons sur ce côté de la question une autre fois. Pour aujourd'hui, nous nous bornerons à la première partie.

La convention relative à l'argent reçu pour indemnité par Mr. Stayner de ses employés les charretiers des malles, est particulière à ces parties contractantes et ne regarde aucunement le public. Supposons que Mr. Stayner n'eût pas lui-même reçu cet argent, allons plus loin, supposons que la convention même n'ait jamais eu lieu, et poussant cette hypothèse jusqu'à rejeter toute la responsabilité des faits dont il s'agit sur le député-maitre-général, est-ce qu'en ce cas ce dernier ne serait plus responsable envers le public parce que les employés ne le seraient pas envers lui ? Car, en vérité, c'est là à quoi se résout toute la question. Blâmer Mr. Stayner de ce qu'il ne rend pas compte d'une somme reçue en vertu d'un contrat particulier, c'est, suivant nous, s'arroger un droit bien arbitraire et débattre la question sur un terrain dangereux. Cela nous surprend d'autant plus de la part de la *Gazette* qu'ordinairement ce journal sait se renfermer dans de plus justes bornes. Il est vrai qu'il est l'organe semi-officiel de lord

Sydenham, et qu'à ce titre il a droit de chercher à plaire aux marchands américains, dont les votes ne seront pas moins précieux que ceux de tous autres citoyens.

Nous avons le plaisir d'annoncer à nos lecteurs, que nous avons une autre lettre des exilés politiques, que nous publierons dans notre prochain numéro.

CORRESPONDANCE.

DEVOIRS D'UN GOUVERNEMENT

ENVERS SES SUJETS.

No. 2.

Législation directe et partielle.

A L'ÉDITEUR DU CANADA TIMES.

Monsieur,

L'intention de tout contrat civil est de détruire ces sentiments intéressés et envieux, qui, à cause de la faiblesse de notre nature, sont toujours certains d'exister parmi nous. Mais comment cela peut-il s'opérer tant qu'un gouvernement prendra sur lui de législater, d'une manière directe et partielle, en établissant ou fixant le prix de l'industrie; ou en augmentant ou diminuant la valeur de toute sorte de propriétés, suivant les circonstances ou suivant que cela rencontre le mieux les vues de certains individus intéressés.

Ce système partial de législation, opérant directement sur les sentimens intéressés de la plupart des individus, par l'encouragement ou la faveur accordé en particulier à un corps, à un genre d'industrie ou à une certaine classe, détruit tout d'un coup l'objet essentiel de tout contrat civil, qui, comme je viens de le dire, était pour contre-balancer le sentiment intéressé par le sentiment social.

Qui est ce qui a causé ces changemens intimes, ces commotions fréquentes, ces guerres, disputes et soulèvemens innombrables qui ont tant troublé la paix en l'Europe et ailleurs depuis les derniers siècles? Rien autre chose que cette intervention directe de la part du gouvernement dans les droits de chacun, de s'initier dans les affaires des individus, d'ôter au peuple ses privilèges et l'usage de ses droits légaux, et les restreignant dans ce qu'on lui en laisse, celui de choisir des favoris pour occuper les places d'honneur, et de profit, la plupart du tems sans autre qualifications que celles de la fortune ou des connexions de famille, ordinairement sans s'assurer de la valeur morale, capacité ou responsabilité de la personne nommée à un emploi, et de plus, dans presque tous les cas, sans savoir égard aux vœux et aux desirs du peuple et directement en opposition à leur choix.

Ces choses ainsi que bien d'autres, le résultat d'injustes et illégales empiétations sur les droits du peuple, ayant été la cause des disputes entre les gouvernemens et leurs sujets, ont aidé à produire cet esprit de gêne et d'animosité parmi eux, qui a été la destruction de tout sentiment social et amiel, et a substitué à leur place quelques unes des passions les plus dangereuses de la nature humaine.

Les contestations politiques dans les termes ordinaires devraient être le combat du petit nombre d'ambitieux visant au pouvoir et à la

primauté, mais lorsqu'un gouvernement s'approprie à lui même des pouvoirs qu'il n'a pas regus du peuple ou de ses représentans tout homme est alors tenu de venir en avant et venger leurs droits et privilèges d'une manière hardie mais constitutionnelle, tout citoyen étant alors également intéressé dans le résultat de son opposition entre le peuple et le gouvernement.

La source du pouvoir vient du peuple et en conséquence, à lui seul appartient le droit de choisir telles personnes pour le représenter qu'il trouve les plus capables et dont il est certain qu'en tout tems elles prendront avec fermeté ses intérêts: surtout si le moindre effort inconstitutionnel est fait pour le priver de la plus petite partie de ce qui appartient suivant la loi.

"One infaveur of responsible government.
Montréal, 30 Nov. 1840.

EXTRAITS

DU LIVRE DU PEUPLE.

Le peuple a donc, comme l'individu, le droit de vivre, le droit de se conserver et de se développer librement. Toute atteinte portée à ce droit est une violation des lois du Créateur; et plus cette violation est profonde, plus les maux qu'elle engendre sont profonds aussi.

Et maintenant, ô peuple! dis-moi ce qu'es-tu devenu ton droit en ce monde; dis-moi ce que fut jadis, ce qu'est encore ta pauvre vie si chargée de labeur.

Esclave autrefois, puis serf durant de longs âges, toujours opprimé, exploité toujours, semblable au pré qu'on fauche au printemps, et qu'on livre encore à une dent avide en automne, quel fruit as-tu retiré de ce qu'on a, par moquerie, appelé ton affranchissement?

Pourquoi te traînais-tu avec tant de douleur sur cette terre, donnée en héritage à tous les hommes indistinctement, et que tous ils devraient parcourir en dominateurs?

Pourquoi, au milieu des productions qu'elle offre de soi-même et que multiplie ton travail, gémiss-tu si souvent dans l'angoisse de la faim?

Pourquoi n'as-tu d'abri ni contre les vents glacés de l'hiver, ni contre les feux du soleil dans la saison brûlante?

Pourquoi manques-tu et de vêtements pour recouvrir tes membres exténués, et d'un linceul pour les envelopper lorsqu'on les jette dans la fosse commune, où ils se reposent pour la première fois?

Lorsque la pluie descend des nuées, elle rafraîchit et désaltère la plus humble plante cachée en un coin de la vallée, comme l'arbre qui, sur la montagne, étend au loin ses fortes branches et dresse sa tête altière.

Pourquoi sembles-tu plus délaissé de la Providence que le brin d'herbe?

Pourquoi, inquiet du jour présent, inquiet du lendemain, les joies de la famille se changent-elles pour toi en ames soucis? Pourquoi, à la table où le commun Père veut que s'asseyent tous ses enfans, ta coupe ne se remplit-elle que d'un vin troublé?

Pourquoi, absorbé dès le premier âge dans les travaux du corps, ne recueilles-tu qu'avec tant de peine quelques faibles rayons de lumière dont se nourrit l'esprit? pourquoi l'astre

de la science ne se lève-t-il point sur l'horizon du monde ténébreux où l'on l'a relégué?

DECES.

Le 6 du courant, après une cruelle maladie de deux semaines, à l'âge de deux ans, cinq mois et six jours, Alexandre Robert Leopold, enfant de M. C. A. Terroux, Notaire.

ANNONCES.

CALENDRIER DE MONTREAL.

POUR
1841.

Les Rubriques ordinaires de l'Eglise et les Calculs Actronomiques, sont redigés.

PAR
MR. L'ABBE DUCHAINE.

IL CONTIENT AUSSI, les jours remarquables, les noms des officiers de l'administration, les époques des differens cours, les noms des conseillers de ville, ceux des cotiseurs, de la police, et des différentes Banques et compagnie d'assurances de Montréal, celui des Magistrats, Avocats, Notaires, et Médecins de cette ville, enfin la liste du Clergé Catholique du Diocèse de Québec et Montréal.

SE VEND EN GROS ET EN DETAIL

A LA

LIBRAIRIE D'E. R. FABRE,

Rue St. Vincent,

ET CHEZ

LOUIS PERRAULT,

Editeur et Propriétaire,

A SON IMPRIMERIE, RUE STE. THERESE.

Montréal, 9 Déc., 1840.

ÉCOLE.

FRANÇAISE ET ANGLAISE,

DU SOIR.

MR. DOUTNEY informe le public, qu'il a ouvert son école du soir, chez Mr. JOHN SMITH, rue Chenneville, en partant de la rue Craig. Heures d'école, de 7 à 9. Montréal, 9 Déc., 1840.

BUREAU DES RECLAMATIONS DES MILICIENS,
Québec, le 4 Déc. 1840.

AVIS PUBLIC est donné par le présent qu'en conformité des ordres reçus de ce effet de Son Excellence le Gouverneur-Général, les opérations de ce Bureau, seront finalement closes au 31 DÉCEMBRE, courant.

Les personnes à qui le dit Bureau peut devoir, devront en conséquence présenter leurs comptes avant le dit jour.

Par ordre

JEAN LANGEVAIN,

Secrétaire.

Une seule insertion en français dans chacun des Journaux de la Province, publiés dans cette langue.

PERDU.

UNE somme d'argent, au montant de 15 piastres en deux billets de la banque Britannique Américaine, cet argent a été perdu entre le marché neuf et la demeure de François Tavernier, Ecr, rue Bonnavanture, qui récompensera la personne qui le lui remettra.

Montréal, 7 Dec., 1840.

ARGENT TROUVE

TROUVE le six Novembre dernier à la cote des Neiges un sac rempli d'argent. Le propriétaire pourra le ravoir après avoir prouvé sa propriété, en payant les frais de cet avertissement, et n s'adressant au propriétaire du JEAN-BAPTISTE, rue St Paul.

Montréal, 7 Déc 1840.

LIGNE DE VOITURE VERTE

ENTRE QUEBEC ET MONTREAL.



EN DEUX JOURS DE TRAJET.

LES propriétaires informent respectueusement, leurs amis, et le public en général, que leur diligence est en opération, leurs jours de départ de Montréal et de Québec seront tous les mardis, Jendis et samedis. Il sera fourni des carioles couvertes, pour toute heure requise pour passagers ou baggages extra. Les places d'arrêts sur la route seront à Berthier chez M. GAGNON, maison ci-devant occupée par Mr. Morrison, aux Trois-Rivières chez Mr. CHARLES BERNARD, ancienne place de Mr. Ostrum ou l'on trouvera l'agent constamment, à Deschambault chez Mr. T. MARCOTTE. Les livres seront ouverts à Montréal : dans tous les principaux Hôtels. On trouvera constamment Mr. THIMOTHE MARCOTTE, à l'Hôtel de Mr. Seraphino Giraldi, Marché neuf.

MICHEL GAUVIN, Québec.
THIMOTHE MARCOTTE,
Propriétaires.

Montréal 1er Décembre 1840,

NOUVEAU MAGASIN
DE RELIEUR DE LIVRES, &c.
THOMAS CAREY

INFORME respectueusement le public qu'il a établi son Magasin Vis-à-vis l'Hôtel Rasco, où il entreprendra de Relier avec élégance, et promptitude toute espèce d'ouvrage dans sa ligne. D'après ses connaissances dans ce Métier, et la stricte surveillance personnelle qu'il apportera, il espère donner à ceux qui l'encourageront pleine et entière satisfaction.

Livres pour Librairies reliés et réparés sous plus court délai.

Montréal, 30 Nov. 1840.

NOUVEAU

A SOREL LE 7 NOV. 1840.

WILLIAM BLANCHARD,

AGE de 24 ans, il avait alors sur lui, une paire de Culottes de drap noir carotté, une Chemise de flanelle, avec chemise Blanche par dessus, une Veste à manche d'étoffe du pays, Cheveux et Favoris noirs et longs. Son corps n'a pas été retrouvé, et dans le cas où il le serait, sa famille prie bien ceux qui en auraient connaissance de le faire enterrer dans un Cimetière catholique, et en donner avis de suite au Bureau du Jean-Baptiste.

Montréal 27 Nov. 1840.

ANNONCES.

AVIS.

J. B. FRANCHERE,

HORLOGER,

a transporté son atelier au
No. 147, Rue Notre-Dame,

VIS-A-VIS

Mr. C. D. S. LOVIS.

Montréal 16 Nov. 1840.—5—3s.

AVERTISSEMENT.

Le Soussigné à l'honneur d'informer le public que son Imprimerie, renfermant un matériel très-considérable de caractères aussi variés que nouveaux, il peut confectionner les ouvrages suivants dans le dernier goût, avec élégance et à court avis, dans l'une ou l'autre langue :

Affiches, grandes et petites; Livres, Pamphlets et Brochures de tout format et de toute grosseur; Billets de chances et promissories; Lettres de changes, Chèques et Traités; Polices, Application et autres blancs pour l'Assurance; Catalogues Factures, Circulaires, Cartes pour invitation aux funérailles, Blancs pour les Avocats, et les cours de justice, et pour les études de notaires, etc. etc. etc.

LOUIS PERRAULT,

Rue Ste. Thérèse.

—Montréal 6 Nov. 1840.

A VENDRE.

A CETTE IMPRIMERIE,
LE NOUVEAU CHANSONNIER
CANADIEN

Contenant 48 pages.

PRIX.—10 Sols.

J. A. PLINGUET.

Montréal, 10 Novembre.

REGITRES, etc.

Le Soussigné se charge à l'ordinaire de préparer des

REGISTRES de PAROISSE,

depuis 12 jusqu'à 400 feuillets, et ce, sous le plus court délai. Reçue dernièrement, GRAVURES, MEDAILLES, LIVRES etc etc.

E. R. FABRE,

Montréal, 6 Nov 1840.—1

REMI COURSELLE CHEVALIER.

MARCHAND TAILLEUR,

No. 71 Rue Paul,

OFFRE ses remerciements à ses Amis et au public en général pour l'encouragement qu'il a reçu d'eux, et les prévient qu'il a reçu dernièrement ses Marchandises d'hiver, qu'il est prêt à vendre à des prix modérés, Paletots, Habits, Redingotes, etc. etc. confectionnés sous le plus court délai et dans le dernier goût.

EN OUTRE

Il vient de recevoir plusieurs Pièces de Camelot imperméable, pour manteaux, redingotes, etc. etc.

—Montréal 16 Nov. 1840.

PERDUE.

MERCREDI, le 4 de ce mois, du Marché à Foin au Bureau de la Fabrique, place d'Armes une Bourse de Chamois contenant environ 8 PIASTRES, dont une Piastre en un billet de la Banque de la Cité, et le reste en petites pièces d'argent, la plupart de trente sous. La personne qui aura trouvé ces objets recevra une Récompense Généreuse du Propriétaire en les déposant au Bureau du JEAN-BAPTISTE.

6 Nov. 1840.

MAGASIN DE FERBLANTERIE.

A l'encoignure des Rues St Paul et St. Pierre,

tenu par

J. B. ASSELIN ET CIE.

Montréal 6 Novembre 1840.

L. G. DUBOIS,

MARCHAND DETAILLEUR.

Rue Notre-Dame, No. 85.

Montréal, 9 Nov. 1840.—2—

J. GRENIER.

RUE ST. PAUL. PRES DU MARCHÉ NEUF,
OFFRE EN VENTE

400 quarts de Harengs.

400 quarts de Harengs du nord.

Une grande quantité d'Huiles de Loup Marin.

AUSSIL

400 quinteaux de Morue Verte,

600 quinteaux de Morue Sèche

—Montréal 6 Nov. 1840.

DAMASE MASSON.

MARCHAND EPICIER (GROCIER)

En Gros et en Détail,

Encoignure des Rues McGill et St. Joseph.

Montréal, 5 Nov. 1840.—1—3m



POUR
L'EXTRACTION DES
DENTS,

S'adresser au

Dr. PERRAULT.

Rue Craig.

—6 Nov. 1840.—1 3m.

ON A BESOIN

A L'IMPRIMERIE DU
JEAN-BAPTISTE.

DE plusieurs jeunes Gens probes et actifs comme porteurs pour vendre le Journal.—Rue St. Paul près du Marché-Neuf.

Montréal, 6 Nov. 1840.

CONDITIONS DU

JEAN-BAPTISTE.

CE Journal se publie Trois fois par Semaine, le LUNDI, MERCREDI et VENDREDI Matin, à raison de DEUX SOUS la feuille pour la ville, et de 15s par Année pour la Campagne (y compris les frais de poste,) ou de 10s. envoyé par occasion, payables dans tous les cas, 3 mois d'avance.

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous,	2s 6d
Chaque insertion subséquente	7d
Dix lignes et au-dessous	3s 4d
Chaque insertion subséquente	10d
Au dessus de dix lignes, par ligne	4d
Chaque insertion Subséquente par chaque ligne	1d

Les Annonces seront publiées tant qu'on ne donnera pas avis du contraire.

LE BUREAU DU

JEAN-BAPTISTE

Est établi dans la Maison occupée par Mr. Coursolles, Aubergiste, Rue St. Paul, à coté de l'Hotel Rasco.

Les LETTRES et CORRESPONDANCES doivent être adressées, franchises de port, comme suit:—

AU DR. H. A. GAUVIN, PROPRIETAIRE ET
EDITEUR DU JEAN-BAPTISTE, DEMEURANT
RUE NOTRE-DAME.

IMPRIME' PAR

JACQUES ALEXIS PLINGUET.

demeurant rue des Commissaires.